

# Le projet de loi Grenelle 2 est adopté

Cette loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a été publiée au Journal officiel du 13 juillet 2010.

## **Ce volet législatif se décline avec la mise en œuvre de six chantiers majeurs :**

- la lutte contre le réchauffement climatique,
- la préservation de la biodiversité,
- le développement d'une agriculture durable,
- la prévention des risques,
- la protection de la santé,
- la mise en œuvre d'une gestion durable des déchets,
- l'instauration d'une gouvernance adaptée à cette mutation écologique de la société et de l'économie.

Ce texte clôt ainsi le Grenelle de l'environnement dont les conclusions avaient été avalisées par le Président de la République en octobre 2007. De nombreux décrets seront toutefois nécessaires pour que les dispositions de la loi puissent s'appliquer.

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, la France s'est fixé comme objectif ambitieux de **diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre** (GES) d'ici 2050 par rapport à 1990

Cet objectif drastique concerne de près ou de loin tous les secteurs d'activités consommateurs d'énergie et ne peuvent donc pas épargner les entreprises. C'est pourquoi la CCI de la Vendée, présent auprès des entreprises pour les accompagner dans leur maîtrise de l'énergie s'est associé au **projet européen CHANGE** pour leur permettre de :

- développer leur efficacité énergétique par la maîtrise de leurs consommations
- connaître les opportunités du marché de l'électricité et des énergies renouvelables
- bénéficier du retour d'expériences d'entreprises européennes

